

Tout l'art de la négociation

Il y a près d'une quinzaine d'années, les créateurs de **Traven Technology à Saint-Amand Longpré**, ont négocié le droit d'exploiter les brevets mis au point chez l'équipementier automobile **Nacam**. A la veille de prendre sa retraite, l'un d'eux, Bernard Sevault explique pourquoi l'opération continue d'être exemplaire d'un essaimage industriel gagnant pour tous les partenaires.

L'histoire remonte à 1996, quand Nacam, spécialiste de la colonne de direction, à Vendôme, décide de se concentrer sur la grande série au détriment des cardans industriels et d'engins spéciaux, une activité qui pèse peu dans le chiffre d'affaires, mais qui intéresse deux de ses cadres : Bernard Sevault, responsable Prototypes et Jean-Luc Renaudet, cadre commercial. Ceux-ci envisagent de la reprendre à leur compte, en créant leur entreprise. Ce sera Traven Technology.

« A l'époque, nous entendons parler de la mise en place d'une cellule d'accompagnement à l'essaimage industriel pilotée par la Chambre de commerce et d'industrie sous l'égide du Codil, Comité de développement et d'industrialisation du Loir-et-Cher », raconte Bernard Sevault. Nacam donne son accord de principe sur l'externalisation de l'activité à une entreprise créée par deux de ses salariés. S'en suivent des négociations en vue d'un accord de partenariat, avant le montage financier et juridique de l'entreprise.

« La CCI nous a aidés dans notre business plan, mais aussi dans la rédaction de l'accord de partenariat qui, sous réserve de non concurrence, nous permet d'exploiter les brevets que j'avais déposés dans l'entreprise en tant que salarié. Pour cela, nous avons réglé une rede-

vance pour concession de savoir-faire, calculée sur le chiffre d'affaires de l'activité relevé chez Nacam. Nous l'avons réglée en deux ans. »

Prise en compte des intérêts de chacun

La réussite de Traven Technology, exemplaire de l'essaimage, réside dans le partenariat technologique qui existe toujours entre les deux entreprises. « Depuis 1997, la confiance n'a jamais failli. Nous travaillons beaucoup pour Nacam, nous bénéficions toujours de son assistance technique. En même temps, Nacam est notre premier fournisseur ; nous continuons de déposer des brevets, mais jamais à l'encontre des intérêts de Nacam,... On a une relation gagnant-gagnant et on entretient cet intérêt commun. » A quelques mois de prendre sa retraite, Bernard Sevault est satisfait. « Traven est une belle affaire, qui emploie 55 personnes, qui évolue bien dans son métier, avec un vrai savoir-faire de la colonne automobile. Mon souhait : que cela continue avec mon repeneur ! »

 www.traven.com

Brevet ou enveloppe Soleau ?

Comme IDI Composites et Traven Technology, Neolux a rapporté son expérience sur le partenariat technologique à l'occasion des 10 ans des Permanences Propriété Industrielle de la CCI de Loir-et-Cher, en octobre dernier. « Nous sommes innovants grâce à nos clients », déclare **Maxence Schubart, responsable R&D chez Neolux**, à la Chapelle Vendômoise. L'entreprise adhère au système productif local **Shop Expert Valley** en tant que spécialiste de l'aménagement de magasins par la lumière à Led. « La Led est un composant électronique, notre force est de savoir innover sur ses applications et pour cela, nous entretenons toujours une longueur d'avance qui rend obsolète toute copie. Dans le cas d'une invention conceptuelle, nous optons pour l'enveloppe Soleau. S'il s'agit d'une invention technologique, nous préférons investir notre temps sur le développement du produit, sa version 2, dans un intérêt commercial. »  www.neolux.fr



Bernard Sevault, co-gérant de Traven Technology, est un adepte des Permanences Propriété Industrielle pour évaluer l'intérêt de « déposer ».


Les Permanences Propriété Industrielle

Des conseils gratuits pour protéger ses intérêts et innovations

Les Permanences Propriété Industrielle, dites « PPI », sont un dispositif mis en place par la Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher avec le concours de la Compagnie nationale des conseils en propriété industrielle (CNCPI). Il permet aux entreprises de bénéficier d'un entretien individuel gratuit avec un conseil de la CNCPI pour toute question relevant de la protection et de la valorisation des idées, dépôt de dessin, marque, brevet, rédaction d'un contrat, licence, cession de droit, litiges, etc.

les 3^e jeudi du mois

Pour en savoir plus :

 www.loir-et-cher.cci.fr